



UNION DES COMORES



Au service
des peuples
et des nations

Unité - Solidarité- Développement

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE, DE
L'ENVIRONNEMENT, DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT

DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORÊTS
(DGEF)

FOND VERT POUR LE CLIMAT (FVC)

ASSURER UN APPROVISIONNEMENT
EN EAU RESILIENT AUX
CHANGEMENTS CLIMATIQUES AUX
COMORES

RENFORCEMENT DE LA
RESILIENCE CLIMATIQUE DE
L'APPROVISIONNEMENT EN
EAU POTABLE ET
D'IRRIGATION DE 15 DES
ZONES LES PLUS EXPOSEES A
DES RISQUES LIES AUX
CHANGEMENTS CLIMATIQUES
DANS L'UNION DES COMORES

Phase 3 – Livrable 1.2 :- Volume 1.2.3 :
Démarche pour promouvoir l'approche
genre dans le fonctionnement d'un système
d'Alimentation en eau potable

Version définitive

MARS 2023

SCET
TUNISIE

2, Rue Sahab Ibn Abbad – Cité Jardin B.P.16
1002 Tunis - Belvédère – Tunisie
Tél : (216) 71 894 100 / (+216) 71 800 033
E-Mail : direction@scet-tunisie.com.tn



A Nabeul :
Rue Moncef Bey, Cité CNRPS, Bloc 3 – Premier étage, Appt 312 - 8000 Nabeul
TUNISIE - Tél/Fax : (216) 72 288 310 -
E-Mail : hydroplante.tunis@planet.tn
A Sfax :
Immeuble El Fourat- 2ème étage, Apt n°202, 3027 Sfax El Jadida
TUNISIE - Tél : +216 74 490 906 - Fax : +216 74 490 907
E-mail : hydroplante.sfax@planet.tn

SOMMAIRE

SOMMAIRE	i
Abréviations	iii
Quelques définitions	iv
1 Rappel du Cadre général du projet et de l'étude	1
1.1 Contexte du projet	1
1.2 Objectifs du projet	1
1.3 Objectifs de la mission et déroulement prévu.....	2
1.4 Objectifs du présent rapport.....	4
2 PROBLEMATIQUE DU GENRE DANS LA GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU	5
2.1 Concept du genre	5
2.2 Le genre dans la gestion intégrée des RE.....	6
2.2.1 L'eau devrait être traitée comme un bien économique, social et environnemental.	6
2.2.2 Les politiques en matière d'eau devraient mettre l'accent sur la gestion de l'eau et non pas uniquement sur l'approvisionnement en eau.	7
2.2.3 Les gouvernements devraient faciliter et permettre le développement durable des ressources en eau à travers des politiques intégrées des ressources en eau et des cadres réglementaires	7
2.2.4 Les ressources en eau devraient être gérées au plus bas niveau possible.	8
2.2.5 Les femmes et les hommes, élément central dans l'approvisionnement, la gestion et la sauvegarde de l'eau	8
2.3 Pertinence de l'approche genre dans la Gestion Intégrée des Ressources en eau.....	8
2.3.1 Un moyen contribuant à plus d'efficacité et d'efficience dans les projets du secteur de l'eau	8
2.3.2 Un facteur de durabilité environnementale	9
2.3.3 Un outil pour une analyse précise de l'utilisation des ressources en eau	9
2.3.4 Un moyen pour atteindre l'égalité, l'équité et pour le renforcement des rôles.....	9
2.3.5 Réalisation des engagements internationaux par les gouvernements et les partenaires.....	10
2.4 Le genre dans la gestion intégrée des RE aux Comores	11
3 GENRE, LEGISLATION, STRATEGIE DE PROMOTION DU GENRE AUX COMORES	14
3.1 Cadre Légal : les sources du droit appliqué aux Comores.....	14
3.1.1 Le droit coutumier.....	14
3.1.2 Le droit musulman et le statut de la femme.....	14
3.1.3 Le droit moderne et le rapport homme/femme	15
3.1.4 Lois et stratégies promulguées ayant une portée de promotion du genre	16
3.2 Stratégies nationales (globales, sectorielles, spécifiques sur le genre).....	17
3.3 Engagements internationaux en matière de genre.....	17
3.4 Situation de la femme comorienne dans le processus du développement humain	18
4 Analyse genre dans le fonctionnement des systemes d'aep	20
4.1 Situation actuelle.....	20
4.2 Définitions et enjeux.....	21
4.3 Analyse des rôles des femmes et des hommes dans la gouvernance locale de l'eau potable	22

4.4	Analyse du rôle des femmes dans la situation sanitaire de la famille et de la communauté	22
5	<i>strategie pour promouvoir l’approche genre dans le fonctionnement d’aep.....</i>	24
5.1	Objectif de la démarche.....	24
5.2	Principes.....	24
5.2.1	Partir d’une compréhension approfondie de la société.....	24
5.2.2	Rechercher un impact positif sur la charge de travail des femmes et la coopération femmes-hommes	24
5.2.3	Promouvoir la participation et valoriser le savoir-faire des intervenants locaux (femmes et hommes)	25
5.2.4	Intégrer le genre dans l’analyse de la situation de départ et la définition des enjeux	25
5.2.5	Apporter des compétences en genre aux partenaires et aux décideurs	25
5.3	Composantes de la stratégie.....	26
5.3.1	Favoriser le changement organisationnel et culturel sur l’approche genre.....	26
5.3.2	Développer les compétences en GIRE intégrant le genre.....	27
5.3.3	Encourager et faciliter l’emploi des femmes dans le secteur de l’eau.....	28
5.3.4	Reconnaître que les pauvres et les personnes fragiles sont des parties prenantes légitimes et importantes dans la gestion de l’eau et d’assainissement	28
5.3.5	Établir des mécanismes opérationnels intégrant le genre aux décisions, à la mise en œuvre et à la gestion des SAEP.....	29
5.3.6	Développer des partenariats avec les partenaires insulaires, nationaux et internationaux.....	31

Abréviations

AEP : Adduction d'eau potable

AEPA : Approvisionnement en eau potable et assainissement

AFD : Agence Française de Développement

CGE : Comité de gestion de l’eau

BF : Borne-fontaine

BI : Branchement Individuel

APS : Avant-Projet Sommaire Aide publique au développement

APD : Avant-projet Détaillé

DAO : Dossier d'appel d'offres

GIRE : Gestion intégrée des ressources en eau

Quelques définitions

Le Genre :	<p>Le genre renvoie aux rapports sociaux et à la répartition des rôles entre les hommes et les femmes. Ces deux groupes sociaux n'étant pas homogènes, ils se recoupent avec des critères de culture, d'âge, d'ethnie, de statut politique, de catégorie socio-économique.</p> <p>L'approche par le genre est aussi une grille d'analyse pour prendre en compte la diversité des acteurs.</p>
Intégration transversale	Prise en compte des relations sociales et des inégalités entre du genre les sexes dans les politiques, stratégies et projets.
Stratégie spécifique	sexo- Définition d'actions à mettre en œuvre pour répondre aux besoins spécifiques de chaque sexe.
Egalité	Les femmes et les hommes ont accès aux mêmes chances, droits et possibilités économiques.
Equité	L'action aide à corriger des inégalités de départ.
Parité	Au moins 45% de chaque sexe est représenté

1 RAPPEL DU CADRE GENERAL DU PROJET ET DE L'ETUDE

1.1 Contexte du projet

Les caractéristiques hydro-physiques des Comores influent considérablement sur leur grande vulnérabilité aux impacts des changements climatiques. Sur l'ensemble des quatre îles des Comores s'étendant sur 2236 km², les trois îles Anjouan, Mohéli et Grande Comore en couvrent une surface de 1862 km² et dans lesquelles aucune des terres ne se trouve à plus de 10 km du littoral, ce qui fait que les bassins hydrographiques et les aquifères sont très peu développés et sont caractérisés par une faible capacité naturelle de stockage des eaux.

La plus grande île, Grande Comore, n'a presque pas d'eau de surface. Les villes côtières sont donc forcées d'exploiter des nappes d'eau souterraines rarement douces, tandis que les communautés rurales des hautes terres, qui constituent 50 % de la population de l'île, dépendent exclusivement de la collecte des eaux de pluie.

Sur les deux îles plus isolées d'Anjouan et Mohéli, la population est alimentée en eau par des captages de sources ou de cours d'eau situés à l'exutoire de petits bassins versants volcaniques escarpés et très sensibles à l'érosion. Les flux des bassins varient rapidement en fonction des précipitations, ils s'assèchent pendant les longues périodes de sécheresse et produisent des écoulements violents et turbides à la suite des fortes précipitations.

Les îles possèdent donc des ressources en eau différentes, et sont vulnérables de diverses façons à une plus grande variabilité climatique, en effet, si la Grande Comore est menacée principalement par les sécheresses et les risques de salinisation des eaux des puits et des forages, les îles d'Anjouan et Mohéli subissent des dégâts dus aux crues et une augmentation de la turbidité de l'eau et sont soumises aussi à des déficits graves des écoulements pendant les périodes de tarissement.

De ce fait, les Comores sont par conséquent extrêmement vulnérables aux changements climatiques illustrés à une échelle mondiale par la remontée du niveau des océans, le rehaussement des températures et l'augmentation de la variabilité des précipitations provoquant d'importantes répercussions en termes d'inondations graves, d'érosion, de sécheresse et de salinisation des sols et des nappes aquifères.

Les prévisions relatives au changement climatique pour les Comores indiquent une augmentation évidente des températures, une variabilité accentuée de l'intensité des précipitations provoquant des crues violentes et aggravant l'érosion des bassins versants, un rallongement de la saison sèche et une recrudescence de la fréquence des périodes de sécheresse ;

L'absence de résilience au changement climatique est donc endémique au niveau national, que le risque climatique soit une pénurie de l'approvisionnement en eau provoquée par une sécheresse prolongée ou une infrastructure hydraulique endommagée/polluée par les crues. Il n'existe aucune réglementation en matière de réduction des risques climatiques imposant aux agences gouvernementales de résoudre le problème ; aucune compréhension de la vulnérabilité des ressources en eau aux extrêmes climatiques ; aucune capacité technique permettant d'identifier et de traiter les risques climatiques pour les bassins versants ou l'infrastructure d'approvisionnement en eau, ou encore de prévoir et d'alerter sur les extrêmes climatiques. Le public est en outre très peu sensibilisé aux façons de se développer et de s'adapter au changement climatique au niveau communautaire.

Sans un changement de paradigme au niveau national permettant à l'environnement de s'adapter au changement climatique, toute intervention de soutien en faveur des communautés les plus vulnérables, qu'il s'agisse d'agriculteurs ruraux ou de colporteurs périurbains, ne saurait être durable.

L'un des besoins les plus urgents du pays, est de développer la résilience de son approvisionnement en eau aux impacts des changements climatiques. En particulier, les Comores doivent augmenter la résilience de leurs ressources en eau et bassins versants limités, protéger leur infrastructure d'approvisionnement en eau et renforcer la capacité d'adaptation de leurs institutions et communautés, pour leur permettre d'élaborer un plan opérationnel dans des conditions climatiques de plus en plus extrêmes.

C'est dans ce contexte que l'Union des Comores a obtenu un financement du Fonds vert pour le climat (FVC) au titre du projet intitulé « **Assurer un approvisionnement en eau résilient au climat aux Comores** ». Le projet a pour principal objectif de renforcer la résilience climatique de l'approvisionnement en eau potable et d'irrigation de **15 des zones les plus exposées à des risques liés au changement climatique dans l'Union des Comores**. Le projet est conçu pour remédier à la vulnérabilité de l'approvisionnement en eau du pays face aux phénomènes climatiques extrêmes en raison de la fragilité de ses ressources en eau et du manque de ressources humaines et financières dû à sa population peu nombreuse et à l'isolement de ses îles.

1.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet seront atteints quand les trois composantes suivantes seront réalisées :

- i. Une approche nationale de la planification de l'eau qui intègre la résilience au changement climatique dans les politiques publiques, les plans, la législation, la budgétisation et les dispositifs institutionnels, incluant aussi bien les régulateurs que les prestataires de services, afin de garantir la disponibilité de ressources humaines et financières suffisantes pour soutenir la résilience au changement climatique;
- ii. Les ressources en eau suffisantes sont disponibles pendant les périodes de sécheresse et lors des inondations. Il s'agit de gérer activement les bassins hydrographiques de manière à non seulement prévenir les dérogations induites par le climat, mais aussi, dans la mesure du possible, à renforcer la protection des ressources en eau, notamment en fournissant des prévisions et en lançant des alertes sur la situation des ressources en eau afin de permettre une gestion adaptative;
- iii. Des infrastructures et des technologies résilientes au changement climatique sont mises en place pour gérer et combler le manque d'approvisionnement en eau provoqué par les sécheresses, les inondations, les dégâts causés par les tempêtes, les ondes de tempête, les feux de brousse, les coupures de courant et les besoins en eau induits par l'augmentation de la température.

1.3 Objectifs de la mission et déroulement prévu

Dans le cadre de l'objectif principal du projet « Assurer un approvisionnement en eau résilient au climat aux Comores » visant le « Renforcement de la résilience climatique de l'approvisionnement en eau potable et d'irrigation de 15 des zones les plus exposées à des risques liés aux changements climatiques dans l'Union des Comores », cette mission est programmée afin de contribuer à cet objectif principal.

Les objectifs spécifiques de cette mission peuvent être résumés en les points suivants :

Renforcement de la résilience climatique de l'approvisionnement en eau potable et d'irrigation de 15 des zones les plus exposées à des risques liés aux changements climatiques dans l'Union des Comores

Phase 3 - Livrable 1.2. Volume 1.2.3 : Démarche pour promouvoir l'approche genre dans le fonctionnement d'un système d'Alimentation en eau potable

- i) Elaborer des outils de gestion efficace des ressources en eau et des infrastructures qui seront mises en place en tenant compte de la résilience climatique et de la dimension genre ;
- ii) Intégrer la réduction des risques climatiques dans la gouvernance du secteur de l'eau à tous les niveaux (national, insulaire et communautaire) ;
- iii) Développer les outils nécessaires pour l'établissement au niveau communautaire des comités de bassins pour la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).

La réalisation de ces sous-objectifs, permettra à l'Union des Comores, de renforcer ses capacités d'adaptation aux risques climatiques extrêmes, de plus en plus fréquents (y compris la sécheresse, les inondations et leurs répercussions, en particulier vis-à-vis de l'érosion hydrique) et qui affectent l'approvisionnement en eau potable et le système d'irrigation du pays. Elle conduira à un changement de paradigme national, intégrant les approches systémiques de réduction des risques climatiques dans la gestion de la ressource, la gestion des bassins versants, l'approvisionnement en eau, y compris la planification, l'investissement, la cartographie, l'exploitation et l'entretien. C'est ainsi que l'Union des Comores pourra surmonter les principaux obstacles techniques, institutionnels et financiers pour l'amélioration de la résilience climatique de l'approvisionnement en eau du pays

Le déroulement de la mission est prévu sur trois phases :

➤ **PHASE 1 : CONCERTATION, RECUEIL D'INFORMATION ET ANALYSE DU SECTEUR**

Prise de contact avec les parties prenantes au Projet, consultation des partenaires nationaux et insulaires, Revue documentaire, visite des terrains et bassins versants pour prendre connaissance des zones d'interventions du projet et l'état actuel des bassins versants et prise de contact avec les associations de gestion de l'eau

A l'issue de cette phase d'échanges, de recueil d'informations et de constations, il sera organisé trois ateliers : 3 ateliers (1 par île) de restitution avec l'ensemble des acteurs sur la situation du secteur de l'eau.

➤ **PHASE 2 : ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS, OUTILS ET MANUELS PROVISOIRES**

Un ensemble de rapports, outils et manuels seront élaborés en versions provisoires qui seront soumis à des concertations et approbations avant d'être édités en version définitive au cours de la phase 3. Ces livrables sont :

1. Livrable 1 : Des manuels de planification, de budgétisation et d'opérationnalisation, relatives à une gestion de l'eau résiliente aux changements climatiques ;
2. Livrable 2 : Une approche systémique d'évaluation et de réduction des risques climatiques dans le secteur de l'eau ;
3. Livrable 3 : Un programme de sensibilisation à la réduction des risques liés aux changements climatiques dans le secteur de l'eau ;
4. Livrable 4 : Des directives de planification pour la protection des sources en eau et des normes de qualité de l'eau tenant compte des changements climatiques ;
5. Livrable 5 : Un programme d'appui aux comités de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et des plans d'action pour la réduction des risques des bassins versants axés sur la résilience climatique dans les zones d'intervention du projet ;
6. Livrable 6 : Un programme de soutien aux comités de gestion de la GIRE pour établir des zones de protection des sources d'eau et former les formateurs pour sensibiliser sur les

avantages de la gestion des bassins versants en matière de réduction des risques climatiques

A la suite de la soumission des produits/livrables en version provisoire, des séries d'ateliers seront organisés afin de présenter les résultats de ces livrables et mener des discussions avec les parties prenantes pour d'éventuelles améliorations des produits et des livrables.

➤ **PHASE 3 : ÉTABLISSEMENT ET TRANSMISSION DES LIVRABLES DEFINITIFS**

Au cours de cette phase, tous les manuels et rapports produits précédemment seront reproduits en version définitive.

Ces versions définitives tiendront compte de :

- Observations sur les drafts des manuels émis par l'Administration et les parties prenantes à la suite de la remise de ces rapports en version draft ;
- Recommandations des ateliers de restitutions qui seront organisés au niveau insulaire et au niveau national.

1.4 Objectifs du présent rapport

L'activité 1 de la phase 2 comporte cinq(5) volumes :

- Un premier volume qui représente le diagnostic sur la gestion de l'eau dans les zones d'intervention du projet. Ce volume est le livrable 1.1.
- Quatre (4) volumes qui représentent le **Livrable 1.2** portant sur les manuels de planification, de budgétisation et d'opérationnalisation, relatives à une gestion de l'eau résiliente aux changements climatiques. Ces 4 volumes sont :
 - Volume 1.2.1 : Processus et outils de planification, de budgétisation et d'exploitation de l'eau et d'une structure de gestion,
 - Volume 1.2.2 : Les manuels d'exploitation des installations de production et de distribution d'eau potable,
 - **Volume 1.2.3 : Démarche pour promouvoir l'approche genre dans le fonctionnement d'un système d'Alimentation en eau potable,**
 - Volume 1.2.4 : Outils de gestion d'un système d'adduction d'eau et d'évaluation de la performance du service

Le présent rapport qui est livrable représente le volume 1.2.3 Démarche pour promouvoir l'approche genre dans le fonctionnement d'un système d'Alimentation en eau potable.

2 PROBLEMATIQUE DU GENRE DANS LA GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU

2.1 Concept du genre

Le **genre** fait référence aux rôles et responsabilités construits par la société et attribués aux femmes et aux hommes dans une culture et un espace donné. Les femmes et les hommes subissent l'influence des perceptions et des attentes découlant de facteurs culturels, politiques, environnementaux, économiques, sociaux et religieux, et aussi des coutumes, de la loi, de la classe sociale, de l'ethnicité et de préjugés individuels et institutionnels. Les attitudes et les comportements des genres sont appris et peuvent être modifiés, contrairement aux caractéristiques qui sont liées au sexe, définies à la naissance et qui ne peuvent pas changer.

Donc, le genre est une construction sociale qui change avec le temps. En matière de rôles et responsabilités traditionnels, les femmes tendent à former un groupe désavantagé dans la plupart des pays en voie de développement. L'approche genre met en évidence ces différences et changements. En particulier une approche genre porte attention sur :

- les différences entre les intérêts des femmes et des hommes même dans le même ménage et comment celles-ci sont démontrées ;
- les conventions et hiérarchies qui déterminent la position des hommes et femmes dans la famille, la communauté et la société en général, et par lesquelles les femmes sont généralement dominées par les hommes ;
- les différences entre les femmes et les hommes, basées sur l'âge, la richesse, l'origine ethnique et autres facteurs ;
- la manière dont les rôles définis par le genre et les relations changent, souvent très rapidement en conséquence des forces économiques, la migration pour le travail et autres tendances sociales (IDS, 1995: 1).

En tant que méthodologie, l'approche Genre produit une analyse comparée de la situation des femmes et des hommes tant d'un point de vue économique que social, culturel et politique. Elle est transversale et aborde tous les champs du développement. Elle conduit à la remise en cause des représentations et pratiques inégalitaires, individuelles et collectives. Dans le monde rural et agricole de la plupart des pays, les femmes sont particulièrement désavantagées par rapport aux hommes, alors que leur contribution est très importante.

En faisant recours à l'approche Genre, les planificateurs cherchent à promouvoir l'égalité des droits, ainsi qu'un partage équitable des ressources et responsabilités entre les femmes et les hommes. Intégrer l'approche genre dans les projets est une méthode d'intervention pour promouvoir un développement équitable. Elle consiste à favoriser une prise de conscience et à introduire des stratégies et des outils pour l'égalité à travers l'intégration transversale du genre à plusieurs niveaux : dans les modes de fonctionnement des institutions, dans les compétences des personnels et à toutes les étapes de la gestion du cycle des projets ou des programmes.

La prise en compte de l'égalité de genre est essentielle dans toute intervention de développement car :

- Elle est directement liée au développement durable ;
- Elle est un élément essentiel à la réalisation des droits humains de tous ;

- Elle permet aux femmes et aux hommes de jouir des mêmes opportunités, droits et obligations dans toutes les sphères de leur vie quotidienne ;
- Elle permet aux femmes et aux hommes d'avoir un accès égal à l'éducation, d'acquérir une indépendance financière, de partager les responsabilités familiales et d'être libres de toute forme de coercition, d'intimidation et de violence ;
- Elle permet aux femmes et aux hommes d'être en mesure de prendre des décisions qui auront un impact positif sur leur santé et leur sécurité et sur celles des membres de leur famille.

Enfin, l'approche genre peut être utilisée comme processus d'évaluation des incidences pour les femmes et les hommes de toute action envisagée, notamment dans la législation, les politiques et les programmes, dans tous les domaines et à tous les niveaux. Il s'agit d'un moyen de faire des préoccupations et des expériences des femmes, ainsi que celles des hommes, une partie intégrante de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques et programmes dans toutes les sphères politiques, économiques et sociales, afin que les femmes et les hommes disposent des mêmes avantages et que les inégalités ne soient pas perpétuées. **L'objectif ultime est de parvenir à l'égalité entre les genres.**

2.2 Le genre dans la gestion intégrée des RE

La Gestion Intégrée des Ressources en Eau offre une occasion pour créer un changement de paradigme dans la gestion des ressources de l'eau. La crise environnementale mondiale, la pauvreté grandissante dans les zones rurales et urbaines et les inégalités entre les deux sexes montrent tout le besoin d'une approche différente en matière de gouvernance de l'usage et de la gestion d'eau.

Les processus participatifs dans les initiatives de Gestion Intégrées des Ressources en Eau doivent reconnaître les inégalités et les différences entre les femmes et les hommes. Une attention doit être portée aux différences et aux inégalités entre les deux sexes si l'on veut que les initiatives de développement participatif ne passent pas à côté de leurs objectifs de performance et de durabilité.

Mettre en application cette approche nécessite une cohérence parmi les différentes institutions, la politique, le cadre réglementaire et les mesures réfléchies qui prennent en considération la durabilité environnementale et une analyse intersections.

L'aspect genre dans cette approche n'est pas un point d'analyse suffisant sans prendre aussi en compte les considérations de race, de classe sociale, de caste, d'ethnie, d'âge, d'aptitude et d'emplacement géographique.

2.2.1 L'eau devrait être traitée comme un bien économique, social et environnemental.

L'eau douce est d'une grande valeur et sa quantité est limitée. Les services et l'infrastructure d'approvisionnement en eau sont des activités économiques et l'accès à un approvisionnement de base en matière d'eau constitue aussi un droit humain. L'utilisation de l'eau pour les tâches domestiques et les besoins sanitaires, qui tend à être de la responsabilité de la femme, devrait être incorporée dans les évaluations des valeurs économiques de l'usage de l'eau. Les femmes n'ont souvent aucun droit sur l'eau et sur la terre et les efforts de développement peuvent affecter de manière négative leurs moyens d'existence.

Même si l'approvisionnement en eau doit être un service payant, il sera aussi important de prendre en considération la capacité de paiement des gens. Les intérêts des femmes et les relations entre les deux sexes sont souvent négligés. Si les frais de l'approvisionnement domestique en eau doivent être réglés, les hommes aussi bien que les femmes devront être impliqués dans la détermination des prix. Ils doivent au moins comprendre la structure et le niveau de ces prix. Même si les femmes ne contrôlent souvent pas le budget familial, elles sont quand même appelées, plus que les hommes, à payer en contrepartie de l'eau et des installations sanitaires parce que ces domaines sont considérés comme étant de sa responsabilité à elle. Une analyse des demandes abordant l'aspect genre et équité sociale est nécessaire.

L'accès à des quantités basiques d'eau en tant que bien social et droit humain devrait être inclus dans les politiques et les plans de généralisation de l'accès à l'eau potable. Les frais élevés de l'eau ne devraient pas s'appliquer quand il s'agit de répondre aux besoins humains de base et ne devraient pas non plus réduire la consommation d'eau pour faire la cuisine et pour l'hygiène.

2.2.2 Les politiques en matière d'eau devraient mettre l'accent sur la gestion de l'eau et non pas uniquement sur l'approvisionnement en eau.

L'expérience montre que les gouvernements et les communautés locales doivent être les acteurs clés dans la gestion des ressources en eau

Pour plus d'efficacité, le secteur privé peut jouer un rôle dans les services d'approvisionnement en eau. Les gouvernements doivent garder la responsabilité de contrôle de la qualité de l'eau et pour réglementer et superviser les opérateurs privés. Le gouvernement est aussi responsable de garantir la réponse à tous les besoins en eau pour toute la population. Les entreprises qui ne sont intéressées que par le gain n'ont aucun intérêt à couvrir les ménages à revenu limité, les usagers domestiques et ceux qui utilisent des sources et des captages d'eau pour les utilisations quotidiennes de base. Les femmes sont très présentes au sein de ces groupes.

Avec la privatisation qui prend de l'ampleur, le renforcement des compétences des communautés locales devient plus important et l'on devrait s'assurer que les femmes et les hommes profitent de manière égale de cet effort à partir des initiatives de renforcement des capacités.

2.2.3 Les gouvernements devraient faciliter et permettre le développement durable des ressources en eau à travers des politiques intégrées des ressources en eau et des cadres réglementaires

La gestion holistique de l'eau est nécessaire parce que les actions entreprises dans un secteur donné de l'eau ont des impacts sur la durabilité de l'eau, sa qualité et sa quantité dans d'autres secteurs. De tels impacts sont différents pour les hommes et pour les femmes d'un ménage à un autre et même au sein des ménages, et selon le sexe, l'âge et le statut civil.

A des niveaux plus élevés, la coordination au sein des pays et des ministères est nécessaire y compris la coordination à l'échelle sub-nationale, et les intérêts et les droits des femmes doivent être pris en compte.

2.2.4 Les ressources en eau devraient être gérées au plus bas niveau possible.

La participation de toutes les parties concernées donne une meilleure gestion de l'eau. A cause de ses rôles traditionnels dans la gestion des ressources en eau, la femme possède des connaissances qui devraient être incluses dans les planifications et les pratiques.

Le plus bas niveau est le plus important pour garantir que les décisions ont l'appui de ceux qui exécutent les projets sur le terrain. Ce sont souvent les femmes qui sont chargées de cette tâche. Les ménages gérés par des femmes ont souvent moins de poids dans les communautés que les ménages ayant à leurs têtes des hommes. Un effort spécifique est nécessaire pour les inclure.

2.2.5 Les femmes et les hommes, élément central dans l'approvisionnement, la gestion et la sauvegarde de l'eau

Aussi bien les femmes que les hommes devraient être reconnus en tant qu'élément central dans l'approvisionnement, la gestion et la sauvegarde de l'eau :

- Des campagnes pour réduire le gaspillage de l'eau devraient cibler les hommes et les femmes et surtout les industries et les institutions qui gaspillent l'eau.
- Les connaissances et les compétences des femmes sont cruciales pour la gestion efficace et efficiente de l'eau.
- Plus d'attention devrait être portée au contrôle de la pollution et à l'amélioration de la qualité de l'eau et des installations sanitaires au profit des femmes qui collectent l'eau à usage domestique et pour améliorer la santé.

2.3 Pertinence de l'approche genre dans la Gestion Intégrée des Ressources en eau

Une perspective "genre" dans la gestion Intégrée des Ressources en eau est nécessaire pour une multitude de raisons, comme exposé dans la section suivante.

2.3.1 Un moyen contribuant à plus d'efficacité et d'efficience dans les projets du secteur de l'eau

Impliquer les hommes et les femmes dans les initiatives intégrées portant sur les ressources en eau, peut augmenter l'efficacité et l'efficience d'un projet donné. Elle améliore sa performance et sa chance de durabilité. En d'autres termes, un projet sera plus apte à atteindre les objectifs escomptés à travers sa mise en œuvre si les hommes et les femmes (riches et pauvres) sont des participants actifs et des décideurs. La littérature semble confirmer l'hypothèse selon laquelle la participation des femmes constitue l'une des variables les plus associées à l'efficience et à l'efficacité du projet. Lorsque le projet ne réussit pas à prendre en considération les différences et les inégalités homme/femme, il risque de péricliter.

Une étude effectuée par le Centre International de l'Eau (IRC) et des Installations Sanitaires¹ sur des projets communautaires d'approvisionnement en eau et d'installations sanitaires dans 88

¹International Water and Sanitation Center (IRC), Le genre dans la gestion des ressources en eau, l'approvisionnement en eau et Assainissement : Revue des Rôles et Réalités, Edition 1998 (traduction française 2005)

communautés à travers 15 pays a montré que les projets conçus et dirigés avec la participation des femmes sont plus viables et plus efficaces que ceux qui n'impliquent pas les femmes en tant que partenaire à part entière. La recherche tend à mettre l'accent sur le secteur de l'approvisionnement en eau et des installations sanitaires, mais cette même tendance peut être remarquée aussi dans les secteurs autres que ceux de l'eau.

2.3.2 Un facteur de durabilité environnementale

Les femmes et les hommes à travers le monde jouent des rôles distincts dans la conduite de l'agriculture et des animaux, dans l'utilisation des forêts, des terres et des marécages. En plus, les rôles de l'homme et de la femme sont différenciés pour la collecte de l'eau, des combustibles et du fourrage à usage domestique et pour générer des revenus. A cause de leurs engagements distincts vis-à-vis de l'environnement naturel, l'expérience des femmes et leurs connaissances sont très importantes pour la gestion environnementale. En adoptant un perspectif genre et en permettant l'intégration de la connaissance environnementale des femmes, les chances de durabilité de l'environnement sont augmentées.

2.3.3 Un outil pour une analyse précise de l'utilisation des ressources en eau

Les analyses économiques et sociales ne sont pas complètes sans comprendre les différences et les inégalités sociales homme/femme. Avec une analyse de l'aspect genre, les planificateurs arrivent à une image plus fidèle des communautés, des usages des ressources naturelles, des ménages et des usagers de l'eau. Comprendre les différences entre les femmes et les hommes (qui fait quel travail, qui prend quelle décision, qui utilise l'eau et pour quel usage, qui contrôle quelles ressources, qui est responsable des différentes obligations familiales, etc.) fait partie d'une bonne analyse et peut contribuer à atteindre des résultats plus efficaces. Les différences et les inégalités entre les femmes et les hommes influencent la manière dont les individus réagissent aux changements dans la gestion des ressources en eau. Comprendre les rôles des hommes et des femmes, leurs relations et les inégalités entre eux peut aider à expliquer les choix des gens et leurs différentes options.

2.3.4 Un moyen pour atteindre l'égalité, l'équité et pour le renforcement des rôles

Sans attention particulière accordée aux questions et initiatives d'aspect genre, les projets risquent de renforcer l'inégalité entre les femmes et les hommes et même augmenter les disparités entre eux. Plusieurs initiatives semblent, à première vue, neutres au niveau genre, mais c'est rarement le cas. Les projets et les programmes ramènent souvent de nouvelles ressources (formation, outils, technologie, etc.). Etre un homme ou une femme peut influencer le fait que l'homme ou la femme profite de ces opportunités. Les programmes doivent permettre aux femmes aussi bien qu'aux hommes de bénéficier des initiatives dans le secteur de l'eau. Les écarts entre les riches et les pauvres peuvent souvent prendre plus d'ampleur suite à des interventions de développement. Une initiative donnée peut aussi renforcer les inégalités même s'il peut y avoir des opportunités pour appuyer les efforts des gens pour construire des sociétés et des économies équitables. L'importance de l'attention spécifique apportée à l'aspect genre et les questions de diversité est d'autant plus critique à cause du profil généralement bas de ces questions auprès de plusieurs professionnels.

Ainsi, les processus participatifs dans les initiatives de Gestion Intégrées des Ressources en Eau doivent reconnaître les inégalités et les différences entre les femmes et les hommes.

L'expérience a démontré que les processus participatifs n'incluent pas automatiquement les femmes. Une attention doit être portée aux différences et aux inégalités entre les deux sexes si l'on veut que les initiatives de développement participatif atteignent leurs objectifs.

Les questions spécifiques comprennent :

- **Les relations de pouvoir dans les communautés.** Les communautés ne sont pas des groupes harmonieux ayant des priorités et des intérêts communs. Il y a souvent de fortes divisions en fonction de l'âge, de la religion, de la classe sociale et du genre. Ces différences de pouvoir font que certaines personnes n'arrivent pas à exprimer les opinions qui sont en contradiction avec celles des gens au pouvoir. Les différences de détention de pouvoir peuvent même affecter ceux qui participent dans des réunions spécifiques. Les responsables externes peuvent n'inviter que les « leaders des communautés » (généralement des hommes) pour les consultations.
- **Les relations au sein du ménage et au sein de la famille.** Certaines femmes peuvent avoir des difficultés à s'exprimer devant leurs maris ou pères. Elles peuvent aussi croire que les discussions d'ordre familial (même celles portant sur les charges de travail) ne doivent pas être étalées en public.
- **Différentes contraintes à la participation.** Les hommes et les femmes ont des responsabilités et des charges de travail différentes. Les femmes ont moins de temps à allouer à de nouvelles activités. Assister à certaines réunions peut poser des problèmes pour les femmes si l'horaire n'est pas compatible avec leurs charges domestiques et familiales. En plus, les normes d'adhésion formelle et informelle aux institutions de la communauté peuvent aussi refuser à la femme le droit de participer.
- **Les différentes aptitudes à la participation.** Etant donné les discriminations homme/femme en matière d'éducation, les hommes et les femmes ont souvent des niveaux d'éducation différents. Les hommes peuvent aussi avoir plus d'expérience dans l'argumentation de leurs points de vue et sont plus confiants que les femmes pour s'entretenir avec les autres.
- **Les avantages de la participation.** Les femmes et les hommes peuvent faire des calculs différents concernant les coûts et les bénéfices de leur implication dans les processus participatifs. Etant donné la grande occupation des femmes par les tâches quotidiennes, elles ne trouvent pas suffisamment de temps pour participer pleinement.

Les méthodes participatives ne peuvent pas donner des résultats sans l'implication réelle des gens qui y prennent part, la participation n'est pas un simple exercice, c'est le seul chemin vers l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons.

2.3.5 Réalisation des engagements internationaux par les gouvernements et les partenaires

Les gouvernements et les agences de développement se sont engagés à appuyer l'égalité entre les femmes et les hommes et à adopter un perspectif genre dans tous les programmes et les projets, y compris ceux relatifs à l'eau et à l'environnement. Les engagements spécifiques comprennent :

- Les résultats et le suivi de la Décennie Internationale de l'approvisionnement en eau potable et des installations sanitaires (1981-1990) ont été discutés dans les consultations de New Delhi en 1990. Bien que ces consultations soient limitées à la discussion des questions

relatives au genre, il y a eu un appel clair pour rehausser la prise de décision par les femmes et la gestion des ressources en eau.

- La déclaration de Dublin (1992) approuvée par plus 100 pays, reconnaît que les femmes jouent un rôle central dans la prestation, la gestion et la sauvegarde des ressources en eau. Elle reconnaît le rôle crucial des femmes en tant que pourvoyeurs et utilisateurs de l'eau et gardiennes de l'environnement vital et que cette réalité doit être traduite en dispositions institutionnelles pour le développement et la gestion des ressources en eau.
- Le principe 20 de la Déclaration de Rio (1992) stipule ce qui suit, "les femmes ont un rôle vital dans la gestion et le développement environnemental. Leur participation entière est donc essentielle pour réaliser un développement durable". L'Agenda 21 (1992) contient un chapitre sur les femmes et le développement durable (chapitre 24) et un chapitre sur la gestion de l'eau (chapitre 18).
- La Plateforme d'action de Pékin (1995) a mis en exergue les questions environnementales comme secteur d'intérêt critique : "les inégalités entre les deux sexes dans la gestion et la sauvegarde des ressources naturelles et dans la sauvegarde de l'environnement". Trois objectifs stratégiques ont été approuvés : (1) impliquer activement les femmes dans la prise de décision environnementale à tous les niveaux ; (2) intégrer les aspects et les perspectives genres dans les politiques et les programmes de développement durable ; et (3) renforcer ou établir des mécanismes d'évaluation de l'impact du développement et des politiques environnementales sur les femmes.
- Le plan de Johannesburg pour la mise en œuvre du Sommet mondial sur le développement durable 2002, paragraphe 25 (a) comprend l'engagement des gouvernements à : "... appuyer le renforcement des capacités pour le développement de l'infrastructure sanitaire et les services d'eau garantissant qu'une telle infrastructure et de tels services répondent aux besoins des pauvres et soient soucieux de l'aspect genre."
- En décembre 2003, l'Assemblée Générale de l'ONU a proclamé (résolution 58/217), la période 2005 -2015 décennie internationale pour l'action « Eau pour la vie » et a appelé à mettre l'accent sur la mise en œuvre des programmes et projets relatifs à l'eau, « tout en œuvrant pour la participation et l'implication des femmes dans les efforts de développement portant sur l'eau... ».
- Les objectifs de développement du Millénaire (2015) qui entrent dans le même cadre que la décennie "l'eau pour la vie" comprennent des objectifs portant sur l'égalité homme/femme et le renforcement du rôle de la femme ainsi que de l'eau saine et des installations sanitaires.

2.4 Le genre dans la gestion intégrée des RE aux Comores

Les femmes comoriennes sont les responsables essentielles du travail domestique qui regroupe un ensemble d'activités très variées, regroupant les « tâches ménagères » proprement dites, la gestion des revenus ou du patrimoine de la famille, l'éducation des enfants, la prise en charge des personnes dépendantes, notamment les personnes âgées et/ou handicapées, ou l'organisation de l'espace-temps familial. Les différentes enquêtes réalisées confirment toutes que la division des tâches et des fonctions domestiques entre hommes et femmes continue pour l'essentiel à présenter aujourd'hui les mêmes traits inégalitaires que ceux que pointait en elle les critiques des

institutions internationales, il y a une génération, même dans les foyers où les deux conjoints travaillent à temps complet.

En effet, les femmes comoriennes sont les gardiennes des enfants, de la santé et du bien-être de la famille et fréquemment les administratrices des ressources. Dans les foyers qui manquent encore d'eau potable et d'assainissement adéquat, les femmes invariablement doivent veiller à ce que la famille ait l'eau. Cependant, malgré leurs nombres et leurs rôles et responsabilités, les femmes n'ont pas souvent eu l'occasion de participer au processus de planification/programmation et de décision sur les types de services (approvisionnement en eau, assainissement, santé) à offrir pour le bien-être de leurs familles.

Les rôles différenciés de genre sont souvent accentués par les efforts officiels fournis en vue d'améliorer les distributions d'eau ; ceci se fait malgré la preuve générale selon laquelle les systèmes d'eau fonctionnent mieux lorsque les femmes autant que les hommes sont activement impliqués dans toutes les étapes de gestion des structures d'eau et des sources : la planification, la construction, le suivi de fonctionnement et de maintenance. Seule une participation adéquate des femmes peut aider à rendre compte de leurs besoins ainsi que des solutions les plus appropriées et durables. De plus, inclure les femmes dans le processus de gestion des eaux, offre le potentiel de rendre compte des inégalités de genre dans la société et d'assurer plus d'équité.

Les approches conventionnelles de gestion de la distribution dans le secteur de l'eau aux Comores (comme dans la majorité des pays africains et les pays du Pacifique) n'étaient pas sensibles à la dimension du genre et ont sous-évalué les besoins et les contributions des femmes dans le secteur. Les connaissances des femmes en termes de sources d'eau et de leurs usages multiples ne sont pas reconnues de manière significative. L'expérience montre que lorsque les femmes ont plus de contrôle sur l'accès à l'eau, elles peuvent consacrer plus de temps à s'occuper de leurs enfants et de leurs activités économiques, ce qui pourra contribuer à améliorer la qualité de vie de leurs familles, de leur propre santé et bien-être.

En matière de gestion des eaux usées, les femmes comoriennes sont conscientes plus que les hommes qu'il est faiblement développé et qu'il faudrait bien l'améliorer d'urgence. Elles savent qu'une bonne hygiène est essentielle pour assurer une distribution d'eau saine et durable et la moitié des contaminations de l'eau se font après l'avoir collectée. On a remarqué aussi que la promotion de l'hygiène et de l'éducation, si elle est effectuée, elle cible en particulier les femmes et les filles, elle n'atteint pas les hommes qui sont souvent ceux qui prennent les décisions les plus importantes du foyer. Tous les membres de la famille doivent être conscients des questions relatives à l'hygiène pour que cela fonctionne. Par conséquent, et dans la mesure où les hommes et les garçons sont souvent élevés au rang de modèles, ils devraient être intégrés dans les programmes de promotion de l'hygiène et d'éducation.

L'expérience des organisations Internationales en matière d'Approvisionnement en Eau et d'Assainissement a montré qu'une plus grande implication des femmes était un élément décisif pour la réalisation des objectifs de l'Eau pour les pays en voie de développement. Les femmes ont été formées comme exploitantes de pompes manuelles et constructrices de latrines. Leur participation a été exigée dans les comités d'eau. Par conséquent, leurs devoirs se sont accrus et elles sont devenues plus occupées.

A partir du Sommet Mondial de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, un ensemble de principes a vu le jour, et cela pour apporter des changements drastiques au développement du secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. En tant que bien économique, l'eau a une valeur économique et les usagers doivent en payer le prix. Si les usagers payent, les services devront répondre à la demande pour laquelle ils payent. Tant que les femmes et les hommes

Renforcement de la résilience climatique de l'approvisionnement en eau potable et d'irrigation de 15 des zones les plus exposées à des risques liés aux changements climatiques dans l'Union des Comores

Phase 3 - Livrable 1.2. Volume 1.2.3 : Démarche pour promouvoir l'approche genre dans le fonctionnement d'un système d'Alimentation en eau potable

utilisent l'eau, ils doivent ainsi pouvoir exprimer leurs besoins réels en services. Pendant que les services devraient répondre à la demande en eau, les promoteurs de la participation des femmes s'apercevraient que cette promotion de l'implication des femmes n'était pas suffisante et n'était peut-être pas désirable. Ils ont abandonné l'approche féminine et adopté l'approche genre qui consistait à examiner les rôles et responsabilités des femmes et des hommes ainsi que le processus de prise de décision.

Ainsi, en matière d'approvisionnement en eau, le gouvernement comorien a adhéré à ce changement de paradigme et a opté pour une approche genre qui converge avec l'approche de réponse à la demande : lorsque les améliorations de service sont recherchées, tous les usagers (hommes et femmes) doivent être consultés sur les types de services qu'ils veulent et pour lesquels ils sont disposés à payer, y compris la manière dont ces services seront gérés et financés une fois qu'ils sont installés.

Par ailleurs, à côté de la différence selon le genre (Hommes/femmes), les gens diffèrent à plus d'un titre. Cette différence d'intérêts entre femmes et hommes pauvres et ensuite femmes et hommes riches d'une communauté, par exemple, pourrait même être plus grande que les intérêts divergents des femmes et des hommes. Comme le faible revenu, le genre n'est qu'un des nombreux aspects de l'hétérogénéité à laquelle nous devons être sensibles. Il nous faut être également vigilant pour ne pas nous enfermer dans nos théories, et lorsque nous agissons par rapport à celles-ci, il ne faut pas créer des différences où il n'en existe pas.

Le défi à relever consiste à utiliser ces principes et à inclure ceux-ci dans le processus de la gestion des systèmes d'AEP. Comment passer des principes à la pratique ?

3 GENRE, LEGISLATION, STRATEGIE DE PROMOTION DU GENRE AUX COMORES

Indépendamment du domaine d'intérêt, la promotion du Genre devrait être abordée dans le cadre de l'ensemble des règles juridiques effectivement appliquées ou applicables dans une société donnée. Ces règles aux Comores sont constituées de trois (03) sources : le droit coutumier, le droit musulman et le droit d'origine napoléonienne. Ce pluralisme juridique régit les rapports des citoyens comoriens. Chacune de ces trois sources comporte, à des degrés différents, des facteurs de disparités entre les genres, entretenant ainsi des inégalités manifestes et plaçant, par voie de conséquence, la femme comorienne dans une situation précaire de nature à hypothéquer sa participation à titre égal avec l'homme comorien dans la vie de la société et ce malgré l'évolution du cadre légal. En matière de juridiction, suivant le lieu et le sujet, le droit napoléonien, le droit coutumier et le droit musulman peuvent être appliqués à tour de rôle.

3.1 Cadre Légal : les sources du droit appliqué aux Comores

3.1.1 Le droit coutumier

Le droit coutumier ne donne pas de droits égalitaires aux hommes et aux femmes. Il s'appuie sur des règles et conventions traditionnelles non écrites, transmises de génération en génération par voie orale pour régir la société et notamment régler les différends et conflits menaçant l'ordre coutumier. Le droit coutumier varie suivant les régions et suivant les îles. Dans certains cas, il s'oppose et s'impose aux autres droits en usage, le droit musulman et le droit napoléonien. En général, le droit coutumier est beaucoup plus appliqué en milieu rural qu'en milieu urbain où le poids des traditions est moindre. Etant donné les moyens limités de la justice institutionnelle moderne, c'est le droit coutumier qui est le plus fréquemment utilisé pour régler les conflits et pour rendre la justice. La sanction la plus souvent appliquée est le bannissement individuel ou collectif, selon l'ampleur du délit. Les juges sont alors les notables au sommet de l'échelle de la société coutumière. Ces fonctions de juge sont exercées exclusivement par des hommes. Selon les règles qui régissent la coutume comorienne, le pouvoir de décisions, d'organisation et de prise de parole en public sont exclusivement réservés aux hommes. Lorsqu'il s'agit des décisions portant sur le développement communautaire, sollicitant la contribution financière des femmes, ces dernières sont souvent impliquées. A NGAZIDJA, en matière d'héritage, la femme est privilégiée comme héritière quasi-exclusive des biens immobiliers, en application d'une disposition du droit coutumier appelée Manyahuli. A Ndzuwani et Mwali, où le Manyahuli n'existe pas, le système d'héritage est quelque peu différent. Alors qu'à Ndzuwani les femmes sont exclues des terres agricoles et ne disposent que des maisons, à Mwali les femmes ont l'exclusivité sur les maisons et accèdent également aux terres agricoles au même titre que les hommes.

3.1.2 Le droit musulman et le statut de la femme

Pour mémoire, il faut rappeler que les Comoriens sont des musulmans sunnites, du rite chaféite. En matière de droit, les tribunaux des cadis se réfèrent au Minhadj, traité juridique de l'imam An Nawawi.

De manière générale, la religion musulmane garantit l'égalité entre les sexes dans de nombreux domaines, notamment les études, les emplois qualifiés, les fonctions et postes de décision ou de

hautes responsabilités politiques, économiques ou sociales. L'homme comme la femme sont tenus de se conformer à des comportements et des normes de décence respectueuses de la personne et de la société, suivant les préceptes musulmans et les traditions prophétiques.

Néanmoins, pour certains aspects, le statut juridique de la femme est différent de celui des hommes. Par exemple, en droit musulman, le témoignage d'un homme et celui d'une femme n'ont pas la même valeur, alors qu'en matière de procédure ce concept joue un rôle prépondérant, en ce sens qu'il permet d'établir la réalité d'un fait ou de l'existence d'un acte juridique. Le droit musulman des contrats reconnaît le témoignage différemment selon qu'il est fait par l'homme ou la femme. Pour que le témoignage soit valable et juridiquement reconnu, il doit être fait par deux femmes ou un homme. Pour certains juristes musulmans des Comores, cette clause du "double témoignage" exigée de la femme, exclut celle-ci des fonctions comme celle de Président de Tribunal...

3.1.3 Le droit moderne et le rapport homme/femme

Le droit moderne comorien inspiré des principes fondamentaux de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen décrète une égalité parfaite entre les hommes et les femmes. Ce droit est consigné dans les textes suivants :

- La Constitution de l'Union comorienne qui pose le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- Le code de la famille qui comporte plusieurs dispositions qui condamnent la violence et protègent les femmes : l'âge minimal légal pour se marier est de 18 ans pour les hommes et pour les femmes, les mariages forcés peuvent être annulés. L'article 54 du code de la famille confère à l'homme la direction morale et matérielle du foyer.
- Le code du travail qui interdit tout licenciement lié à une grossesse ou à l'état matrimonial ; les femmes enceintes bénéficient de congés payés et de la garantie du maintien de leur emploi antérieur. Pendant le délai de viduité, le maintien de l'emploi et du salaire des femmes sont également garantis
- La Ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1994 et du Protocole relatif aux Droits des Femmes en Afrique de la Charte Africaine des droits de l'Homme et des Peuples en 2004.

L'application effective de ce principe d'égalité rencontre néanmoins des difficultés en raison de la superposition et de l'exercice concurrent du droit musulman et du droit coutumier. L'élaboration et surtout la mise en application du Code de la Famille constituent un exemple particulièrement éloquent à ce sujet.

Si le Code de la famille est moderne dans sa conception, sa forme, son expression, sa codification et son contenu, par contre, renvoient systématiquement au " MINHADJ " qui est le Code du droit musulman en vigueur aux Comores. Ainsi, le mariage conclu à l'issue du "consentement des deux époux" est laissé à la direction morale et matérielle du seul mari. De l'article 54 du Code de la famille, il ressort que le mari est le chef de la famille, doté de prérogatives qu'il peut exercer même après la rupture des liens conjugaux, notamment en ce qui concerne les enfants. De plus, le mari dispose toujours de la faculté de décider de la séparation. La réserve introduite par le Code de la Famille est que cet acte doit désormais être prononcé devant le juge compétent, en présence de l'épouse ou du wali, avec transcription du " twalaka "

dans les registres de l'Etat civil, dans les quinze jours suivant sa prononciation. En revanche, la femme qui souhaite rompre la vie commune avec son époux, ne peut prononcer elle-même le "twalaka", mais doit le demander au juge. Celui-ci ne peut le prononcer que lorsqu'il est constaté un défaut d'entretien, une absence prolongée sans contact manifeste avec l'épouse, une démence ou maladie grave, des fautes telles que celles prévues dans les articles 73, 74, 76 et 77 du Code de la famille, ou des voies de fait.

Autre élément nouveau, le fait que la femme dispose d'un certain droit de recours et de possibilités de solliciter un arbitrage. En effet, "Lorsque le juge compétent ne parvient pas à dissuader le mari à renoncer au "twalaka", il dresse un acte dans lequel il règle les conséquences de la séparation des époux en fixant notamment la pension alimentaire des enfants et de l'épouse pendant la durée de la retraite légale ainsi que le droit de visite. En cas de contestation, le litige est porté devant le juge d'appel du lieu de résidence ou à défaut, le tribunal de première instance du ressort ". Outre le pouvoir de " direction matérielle et morale de la famille ", et du pouvoir unilatéral de se séparer de son épouse, le mari bénéficie aussi du pouvoir de répudiation par étapes, ou sous forme de divorce irrévocable, prononcé en un seul moment par l'époux. Le réseau National Femmes et Développement a eu à souligner que si le projet de Code de la famille est intéressant, certains de ses aspects sont à revoir, notamment ceux relatifs à la répudiation et à l'âge du mariage.

3.1.4 Lois et stratégies promulguées ayant une portée de promotion du genre

Sur le plan national, les principales lois et politiques développées et mises en œuvre ayant une portée de promotion du genre peuvent être récapitulées comme suit :

- Loi N° 05-008/au du 3 juin 2005 relative au Code de la famille ;
- Loi N° 79-012/AF du 12 décembre 1979 portant code de la nationalité comorienne (extraits) ;
- Loi -N° 14-036/AU du 22 décembre 2014, portant prévention et répression des violences faites aux femmes en Union des Comores ;
- Loi N°- 07-014/AU du 30 août 2007 portant loi remplaçant et modifiant certaines dispositions du Code pénal (extraits) ;
- Loi N°14-004/AU Code électoral (extraits) qui a institué une parité sur les listes municipales ;
- Loi N°11-007/AU du 9 avril 2009 portant Organisation du Scrutin Communal ;
- La PNEEG depuis 2008 et actualisée en 2017 ;
- La feuille de route nationale de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants de 2015- 2019 ;

Depuis 2014, le pays a noté des succès en matière de promotion du genre :

- En Juillet 2018, la Constitution est révisée et consacre solennellement les droits de la Femme ;
- La Loi du 22 juin 2017 a institué des mesures pour Promouvoir le Genre dans l'Accès aux Fonctions Nominatives et Electives ;
- Le Code électoral de 2014 a permis aux femmes de prendre des responsabilités au niveau des mairies ;

- la loi du 22 décembre 2014, portant prévention et répression des violences faites aux femmes en Union des Comores ;
- Une loi sur le quota des femmes de 30% a été votée.

3.2 Stratégies nationales (globales, sectorielles, spécifiques sur le genre)

Stratégies globales :

Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCA2D), 2015-2021 : il y est bien mentionné dans l'Axe 3 : Consolidation de la gouvernance et promotion de l'Etat de droit, le genre est ciblé par un objectif spécifique : O.S.14. Promouvoir l'équité et l'égalité de genre qui sera recherché par : Le renforcement de la participation politique des femmes et l'élimination de toutes formes de discriminations sociales, culturelles et économiques à l'égard des femmes.

La SCA2D agit sur les différentes dimensions dans lesquelles s'exercent et s'observent les inégalités de genre, notamment le domaine juridique et institutionnel, le domaine social, le domaine économique, ainsi que le domaine politique et culturel.

Toutefois, jusqu'à présent, la mise en œuvre de cette stratégie n'a pas donné lieu à une évolution de la législation, à des études sur l'équité et le genre, et à des investissements financiers (interventions de sensibilisation à la santé reproductive et pour encourager la participation politique des femmes, formation professionnelle des jeunes filles, lutte contre les violences de genre...).

Stratégies spécifiques sur le genre :

La Politique nationale d'Equité et d'Egalité de Genre (PNEEG), 2008 et révisée en 2018. La PNEEG qui a pour finalité de réduire les inégalités de genre et d'asseoir durablement l'institutionnalisation du genre en Union des Comores. Elle constitue le cadre d'orientation et de proposition de stratégies et d'activités visant à mieux intégrer le genre, ainsi que le cadre de coordination entre les acteurs étatiques et non étatiques sur cette question. Cinq orientations stratégiques sont définies :

1. La valorisation des activités économiques « féminines » et une meilleure intégration des femmes dans des secteurs économiques non traditionnels
2. L'augmentation du taux de scolarisation et de formation pour les filles, afin d'atteindre la parité ;
3. La promotion du droit à la santé –notamment reproductive- des femmes
4. L'adoption de politiques égalitaires dans les instances de décision politiques, traditionnelles et religieuses
5. L'harmonisation et la coordination des mécanismes institutionnels

3.3 Engagements internationaux en matière de genre

En 1995, les Comores ont pris part à la quatrième conférence mondiale sur les femmes² et ont pris l'engagement de faire valoir les progrès des douze domaines prioritaires. Depuis 1995, les

²En 1995 à Beijing (Pékin) 189 Etats membres des Nations Unies ont pris part à la quatrième conférence mondiale sur les femmes. La plupart de ces Etats, y compris les Comores, ont adopté les douze recommandations issues de cette conférence.

Gouvernements Comoriens successifs ont manifesté la volonté et l'engrangement liés à la promotion du Genre. Beaucoup de conventions sont signées et ratifiées par le pays :

- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
- Déclaration universelle des droits de l'Homme
- Charte des droits de l'Homme et des libertés publiques (extraits)
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques (extraits)
- Convention de l'OIT (Organisation Internationale de Travail) N°111 concernant la discrimination (emploi et profession)
- Protocole à la charte africaine des droits de l'Hommes et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique
- Charte Africaine des droits de l'Homme et des peuples (extraits)

3.4 Situation de la femme comorienne dans le processus du développement humain

En 2014, 34,3% de la population vivaient en-dessous du seuil de la pauvreté contre 44,8% en 2004. Cependant, le pays a enregistré un taux de pauvreté nettement plus élevé par rapport à d'autres nations insulaires. En 2018, l'Indice de Développement Humain (IDH) était de 0,503 (la 160^{ème} place mondiale sur 187 pays). Ce faible niveau d'IDH traduit la lenteur du progrès des indicateurs économiques et sociaux dans le pays.

Toutefois, la population reste vulnérable aux privations et à la pauvreté. La pauvreté est entretenue par l'ampleur du chômage.

La participation au marché du travail et la nature de l'emploi sont caractérisées par des inégalités de genre. Seulement un tiers des femmes font partie de la population active, par rapport à un taux d'activité de 57% chez les hommes.

En 2021, environ 10% de la population n'a pas encore accès à une source d'eau améliorée (7% en milieu urbain et 11% en milieu rural). Par ailleurs, seuls 36% de la population comorienne ont accès à des installations d'assainissement améliorées.

Le nombre de ménages est estimé à 150 971 en 2014 dont près de 28% sont dirigés par des femmes. La proportion de femmes chefs de ménage varie selon le milieu de résidence. Elle est de 32% en milieu urbain contre 24,3% en milieu rural. Cette situation reflète, dans une certaine mesure, la tendance à une grande autonomisation des femmes citadines dans la prise de décisions aussi bien dans le ménage qu'en dehors.

Les femmes, traditionnellement en charge de la corvée d'eau et du soin apporté aux malades – nombreux étant donné que l'environnement insalubre causé par le manque d'infrastructures d'eau, d'assainissement et de traitement des déchets favorise les épidémies de choléra, les diarrhées, sont particulièrement impactées par ce manque d'accès aux infrastructures élémentaires. Selon la Banque africaine de développement, « les problèmes d'alimentation en eau (coupure tournante, alimentation irrégulière, débit insuffisant) font que les femmes et les filles perdent jusqu'à 2h30 par jour pour la collecte de l'eau, au détriment des activités productives pour les femmes et de l'éducation des filles ». (*Profil genre des comores_2016*)



De nombreuses études ont mis en lumière la complexité du Cadre Juridique qui régit la promotion du genre et la protection de l'égalité des sexes, constitué concurremment par le droit musulman, le droit coutumier et le droit moderne. Bien que son fondement et ses dispositions soient essentiellement égalitaires pour l'homme et la femme, le droit moderne pêche par une insuffisance d'application, car, d'une part, il est supplanté souvent par les droits coutumier et musulman, et d'autre part, il présente des incohérences internes, qui affaiblissent son effectivité. La cohabitation ou l'application simultanée des trois droits rend le système juridique comorien complexe, et ne favorise pas l'élimination à court et moyen termes des inégalités dont est victime la femme comorienne.

4 ANALYSE GENRE DANS LE FONCTIONNEMENT DES SYSTEMES D'AEP

4.1 Situation actuelle

Aux Comores et au niveau des 15 zones concernées par le projet, **la gestion des systèmes d'eau potable suit une approche conventionnelle de gestion non sensible à la dimension du genre** et a sous-évalué les besoins et les contributions des femmes dans le secteur. **Les femmes sont marginalisées dans les activités de gestion.** Leurs connaissances en termes de sources d'eau et de leurs usages multiples ne sont pas reconnues de manière significative. Leur implication à une bonne hygiène devrait en principe leur donner droit à contribuer à la prise de décision dans la conception et le fonctionnement des systèmes d'eau et du types de gestion des eaux usées dans leurs ménages.

Lorsque le foyer ne dispose pas de latrine (c'est l'homme qui décide de l'installer), les femmes sont profondément affectées :

- Lorsqu'elles doivent attendre qu'il fasse noir pour faire leurs besoins en plein air, elles ont tendance à boire moins durant la journée ce qui provoque chez elles plusieurs problèmes de santé comme les infections urinaires ;
- Souvent les filles sont agressées sexuellement ou attaquées lorsqu'elles se rendent en plein air pour déféquer ou uriner ;
- Les conditions d'hygiène sont souvent médiocres dans les zones publiques de défécation provoquant des vers et d'autres maladies d'origine hydrique ;
- Les filles, surtout après la puberté, ne vont pas à l'école à cause de l'absence d'installations sanitaires appropriées

En situation actuelle, on peut dire que :

- Le genre n'est pas intégré dans la gestion des systèmes d'eau potable ;
- Les employés dans les communes, les directions régionales sont rarement sensibilisés aux besoins des femmes et préfèrent œuvrer avec leur contrepartie masculine dans les villages et les quartiers pauvres ;
- Les femmes ne sont pas représentées dans les CGE selon une logique de genre ;
- Les différentes compétences et connaissances des femmes et des hommes en relation avec la situation locale des ressources en eau doivent être exploitées pour une gestion efficace et durable des ressources en eau ;
- Les conclusions de l'analyse de genre ont rarement été intégrées dans la conception des projets d'AEPA et dans les pratiques de maintenance et de suivi de fonctionnement ;
- L'hygiène est habituellement considérée comme un domaine réservé aux femmes même si les hommes ont un rôle important à jouer en tant que décideurs et modèles ; et
- Il n'y a pas d'attention particulière donnée aux intérêts, et besoins des groupes marginalisés, tel que les femmes et hommes pauvres, les indigènes, les minorités ethniques.

Le développement et provision d'infrastructures, l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement peut constituer une différence notable sur le bien-être économique des ménages, dans la mesure où les femmes gagnent du temps et de l'énergie dans leurs activités économiques et personnelles.

4.2 Définitions et enjeux

Les enjeux de la bonne exploitation d'un réseau. Le premier facteur de bonne exploitation d'un réseau est sa santé financière. Celle-ci ne pourra être garantie que si le paiement de l'eau est effectué par toutes les catégories d'utilisateurs. La pratique du paiement systématique est généralisée dans la plupart des pays africains. Néanmoins, on constate dans plusieurs pays que certains abonnés (notamment les administrations locales) ne paient pas leur facture, remettant ainsi en cause l'équilibre financier du système.

Le bon fonctionnement des organes représentatifs des usagers constitue également un facteur essentiel de bonne gouvernance et donc de bonne exploitation du réseau. Le respect de la tenue annuelle de l'assemblée générale de l'association des usagers et du renouvellement du bureau (comme c'est le cas au Mali) sont significatifs d'organes représentatifs dynamiques et réactifs.

Le recouvrement des coûts de fonctionnement, d'entretien et de maintenance est indispensable à l'équilibre financier du réseau. Loin d'être systématique, la juste tarification de l'eau intégrant ces charges est pratiquée au Mali et Burkina Faso notamment.

Le financement de la réhabilitation, de l'extension et de la densification du réseau par l'opérateur et les usagers est un facteur déterminant de la pérennité et de l'amélioration de l'accès au service. Peu de pays présentant ce type de configuration, à l'exception notamment du Niger et de la Mauritanie.

Un suivi technique et financier de l'exploitation des réseaux permet de mieux fixer le prix de l'eau et de mutualiser les coûts de maintenance. Ce type de dispositif existe au Mali et au Burkina Faso.

Enfin, pierre d'angle de la bonne exploitation du réseau et de son adéquation avec l'évolution de la demande, des contraintes et opportunités locales, **une révision périodique du prix de l'eau et de la rémunération du délégataire associée à une révision de son mandat**, permet de « faire vivre le contrat ». Mais à ce jour, une telle démarche d'actualisation n'est observable dans aucun pays africain.

L'eau est un bien rare et vulnérable. De ce fait, l'eau ne devra être approvisionnée de manière régulière mais limitée aux quantités pour lesquelles il existe une demande 'économique'. De même, des efforts devront être faits pour gérer cette demande pour garantir que l'eau que l'on peut s'offrir ne soit plus utilisée au regard de la disponibilité et de la capacité de renouvellement totale, mais que l'eau qui est utilisée le soit au mieux des avantages et ne soit pas gaspillée. Comme discuté en détail dans les chapitres ci-dessous, les principes d'une approche cohérente basée sur la demande peuvent devenir spécifiques au genre en prenant en compte ce qui suit:

- Les hommes et les femmes dans différentes classes et communautés socioéconomiques ont des demandes différentes pour différentes utilisations de l'eau ;
- L'importance de ces demandes est correctement valorisée ;
- Les outils utilisés pour réguler la demande affecteront les hommes et les femmes de différents groupes de revenus différemment ;
- Les hommes et les femmes de différentes classes socio-économiques peuvent exprimer leurs demandes et les voir honorées.

4.3 Analyse des rôles des femmes et des hommes dans la gouvernance locale de l'eau potable

Il est d'une évidence accablante que les services d'approvisionnement en eau qui ne répondent pas à la demande ne sont pas correctement soutenus et utilisés³. Si les Communes, à travers la SONEDE ou les CGE veulent voir leurs réseaux d'eau potable utilisés et devenir durables, elles doivent être sensibles à ce que les hommes, les femmes, et les groupes vulnérables veulent (en termes de qualité d'eau et de régularité de service) et ce qu'ils peuvent payer en contrepartie de ce service.

Ayant des responsabilités et des intérêts différents, les hommes et les femmes n'ont pas nécessairement la même demande en système d'approvisionnement en eau amélioré. Au cours du processus de planification et au cours de la mise en œuvre des règles de gouvernance de l'eau, les communes et les directions techniques en charge de l'eau doivent diagnostiquer les attentes spécifiques de chaque genre et de formuler avec eux (de façon participative) les solutions appropriées.

Dans la zone du projet, on a constaté que la faible adoption de cette démarche revient au fait que les exécutants des projets pensent que les femmes ont moins de temps que les hommes pour participer aux discussions et aux décisions et à la gestion, malgré leurs rôles d'utilisatrices et de gestionnaires de l'eau, de protectrices de la santé familiale.

Si les femmes et les hommes ont une seule demande en services domestiques de qualité, les hommes ne seront pas intéressés à dépenser à cet effet. Les maris et les pères ne considèrent pas 1 heure de collecte quotidienne de l'eau comme excessif. Alternativement, les hommes peuvent être intéressés plus lorsqu'ils comptent développer une autre activité économique : l'irrigation, l'abreuvement du bétail, etc.

4.4 Analyse du rôle des femmes dans la situation sanitaire de la famille et de la communauté

Il apparaît clairement que l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'éducation sanitaire sont complémentaires. Seule la présence conjointe de ces trois éléments, et leur impact durable et efficace sur toutes les familles, peut assurer une réelle amélioration de la santé. Il est évident que l'élimination des risques locaux de transmission des maladies dans les communautés ne peut se faire sans la participation active des femmes. Ce sont elles qui sont le mieux au courant des risques à combattre et comment s'y prendre. Elles sont des personnes clés en matière d'hygiène et d'environnement tant au sein de la famille que de la communauté.

Au sein de la famille

Ce sont les femmes qui s'occupent de la santé de leur famille :

- elles décident quels aliments produire ou acheter, ce qui influe sur la qualité de l'alimentation de la famille;
- elles sont la plupart du temps responsables de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement ainsi que de la propreté générale de leur foyer;

³International Water and Sanitation Centre (IRC), Le genre dans la gestion des ressources en eau, l'approvisionnement en eau et Assainissement : Revue des Rôles et Réalités, page 63, Edition 1998 (traduction française 2005)

Renforcement de la résilience climatique de l'approvisionnement en eau potable et d'irrigation de 15 des zones les plus exposées à des risques liés aux changements climatiques dans l'Union des Comores

Phase 3 - Livrable 1.2. Volume 1.2.3 : Démarche pour promouvoir l'approche genre dans le fonctionnement d'un système d'Alimentation en eau potable

- en tant que mères, elles transmettent à leurs enfants leurs valeurs et leurs connaissances en matière d'hygiène et de santé;
- elles sont les premières à faire face aux problèmes de santé qui surviennent dans leur famille;
- elles décident quand et comment chercher une aide médicale et choisissent entre la médecine traditionnelle et la médecine moderne.

Au sein de la communauté

- les femmes aident souvent lors des accouchements et fournissent divers services de santé indigènes;
- elles transmettent des informations nouvelles ou anciennes en matière de santé à leurs amies et connaissances et peuvent les inciter à adopter des pratiques ou des installations nouvelles;
- dans bien des endroits, ce sont elles qui, d'une manière informelle, surveillent les points d'eau et gèrent l'utilisation de l'eau dans la communauté.

5 STRATEGIE POUR PROMOUVOIR L'APPROCHE GENRE DANS LE FONCTIONNEMENT D'AEP

5.1 Objectif de la démarche

Objectif spécifique de la démarche « accroître l'implication des femmes, dans un cadre d'égalité Hommes/femmes, dans la planification et la mise en œuvre des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement »

5.2 Principes

5.2.1 Partir d'une compréhension approfondie de la société

L'intégration transversale du genre dans la gestion des systèmes d'eau potable et d'assainissement nécessite le recours à des approches fondées sur une compréhension approfondie de la société, reconnaissant et tenant compte de sa diversité (genre, pauvreté, ethnicité, communautés minoritaires et majoritaires, etc.). Il convient de partir des forces des femmes (les projets se limitent parfois à constater leurs faiblesses). Pour ce faire, les normes et les institutions fondamentales pour l'émancipation des femmes doivent être modifiées afin d'amorcer ce changement de perspective. La littérature montre qu'à moyen terme, les investissements en termes d'intégration transversale du genre permettent de pérenniser les projets et les programmes et qu'il est préférable d'intégrer le genre très en amont.

Ainsi, le genre doit s'inscrire dans un débat de société plus large sur l'équité, qui concerne les femmes mais aussi les jeunes filles, les personnes âgées, et les transformations sociales qui vont accompagner le projet. Le but de l'intégration du genre est de " faire changer les choses ". Cela requiert du temps et une forte volonté politique. En effet, les changements impliquent de développer un travail avec de nombreuses institutions, aussi bien sur le terrain qu'au niveau politique. Si la tâche est longue et difficile, c'est parce qu'elle touche à des questions sociales fondamentales.

5.2.2 Rechercher un impact positif sur la charge de travail des femmes et la coopération femmes-hommes

L'accès à l'eau potable a un impact positif sur la santé de la famille et réduit le temps que les femmes doivent consacrer aux soins de santé. De plus, le temps gagné en termes d'approvisionnement et de stockage de l'eau, permet aux femmes de se consacrer à d'autres activités comme l'éducation ou des activités productives, la culture de légumes, l'élevage ou la création de petites entreprises génératrices de revenus.

La réalisation de projets d'eau et d'assainissement participatifs et sensibles au genre, permet non seulement d'augmenter les chances de succès et de pérennité du projet, mais jette également les bases d'une coopération entre les femmes et les hommes, tout en établissant un cadre pour aborder la question des inégalités.

5.2.3 Promouvoir la participation et valoriser le savoir-faire des intervenants locaux (femmes et hommes)

Les femmes, en tant que principales usagères de l'eau potable, doivent être impliquées à tous les niveaux de la gestion de l'eau, y compris dans les associations d'usagers de l'eau (AUE). La participation des femmes représente une forte valeur ajoutée dans la définition d'un intérêt commun au sein d'une population et dans la mobilisation de l'ensemble de la communauté pour son propre développement. En effet, en Amérique Latine par exemple, même si les hommes dominent l'espace public, ils semblent plus attirés par le pouvoir que réellement investis d'une mission d'amélioration des conditions de vie de leurs concitoyen(ne)s.

Les divisions socio-économiques et de genre au sein de la société déterminent qui détient le pouvoir de contrôler l'usage de l'eau (agriculture, eau et assainissement domestiques, énergie, préservation de l'écosystème). L'une des clés du succès et de la durabilité du système d'approvisionnement en eau réside donc dans l'implication des usagers, hommes et femmes d'âges, de revenus et de conditions sociales variables et ce à toutes les phases du projet (élaboration, réalisation, exploitation et maintenance).

5.2.4 Intégrer le genre dans l'analyse de la situation de départ et la définition des enjeux

La mise en place d'un système de gestion participatif, avec la nomination de 1 femme/1 homme dans les associations d'usagers et parmi les délégués de chaque borne fontaine, n'est réellement efficace que si cette démarche est précédée d'une analyse sensible au genre de la population, conjuguée à un travail de sensibilisation et de formation auprès des différentes composantes du village. La faiblesse de la participation des femmes renforce la mainmise des hommes sur ces projets, ce qui ne permet pas de réunir toutes les conditions pour une gestion transparente de tels ouvrages. Ceci peut générer un désintérêt des autres villageois tant pour la gestion que pour la consommation d'eau, mettant ainsi en péril tout le fonctionnement du système.

Il est indispensable d'aborder avec l'ensemble des composantes de la population (femmes et hommes) la question du paiement de l'eau (modalités, tarifs), et des choix techniques et géographiques des infrastructures. La consommation d'eau potable n'est parfois pas suffisante pour garantir l'entretien et l'amortissement des ouvrages, parce que les femmes n'ont pas été consultées pour les emplacements des points d'eau ; qu'elles ne parviennent pas à assumer seules la totalité du coût de l'eau et qu'aucune action n'est menée auprès des hommes pour les sensibiliser à la nécessité d'y contribuer financièrement. En outre, le manque de transparence dans la gestion peut renforcer ce sentiment d'exclusion des usagers et des usagères, qui les conduit à se détourner parfois des ouvrages hydrauliques aménagés. La participation publique des usagers et usagères à l'élaboration des politiques et des législations sera de nature à en accroître la qualité.

5.2.5 Apporter des compétences en genre aux partenaires et aux décideurs

Le fait que les femmes soient impliquées dans les projets ne signifie pas automatiquement que les questions de genre soient prises en compte. En effet, travailler dans une perspective de genre implique d'aborder la question des inégalités entre les hommes et les femmes, de les reconnaître et de chercher à les faire évoluer tout en répondant à différents besoins. Les formations en genre dans le domaine de l'eau et de l'assainissement doivent être organisées au plus haut niveau des

autorités concernées (cadres de la fonction publique, etc.). Elles doivent être associées à des actions stratégiques concrètes pour une mise en application directe et une plus grande efficacité des deux types d'actions.

5.3 Composantes de la stratégie

5.3.1 Favoriser le changement organisationnel et culturel sur l'approche genre

Les stratégies et approches d'introduction du changement organisationnel sont développées comme des productions culturelles qui reflètent les mentalités et l'histoire des sociétés. La culture organisationnelle est l'ensemble des croyances et valeurs partagées par une majorité de personnes au sein d'une organisation ou d'un groupe d'acteurs qui cadrent leurs relations contractuelles et guident ses membres dans leurs actions.

En adoptant ces stratégies à notre étude et en partant de la situation actuelle de gestion des systèmes d'eau potable, excluant les femmes du fonctionnement de ces systèmes, les activités à engager **dans la perspective d'opérer un changement culturel et organisationnel selon le genre** doit cibler « **la création d'un climat qui lui est inclusif** ». Changer la culture ancestrale n'est pas un processus facile et exige un grand engagement des différents acteurs impliqués dans la gestion des systèmes d'eau potable. Un des éléments-clés consiste à créer un environnement favorable à l'établissement d'un dialogue avec les cibles du genre (les femmes, les filles, les hommes, les garçons, les personnes fragiles) et les pourvoyeurs du changement : L'Etat, les communes et les projets financés par les PTF.

Pour que ce travail se réalise, il est nécessaire de cadrer l'exercice, de donner une impulsion et un objectif dans le temps : **Intégrer les femmes et les acteurs marginalisés dans le processus de fonctionnement des systèmes d'eau**. Il faut en effet s'assurer d'obtenir des résultats tangibles suffisamment vite pour éviter que le processus ne soit relégué au second plan et pour maintenir également la collaboration et l'intérêt de tous. Afin de faciliter un changement organisationnel et culturel au niveau des communes concernées, on propose de conduire le processus suivant qui n'est pas linéaire et qui comporte 3 grandes étapes :

- Faire l'évaluation de la culture organisationnelle au niveau de la commune et chez les acteurs impliqués dans la gestion des systèmes d'eau ;
- Identifier le changement de culture requis et établir un plan de sensibilisation et d'accompagnement ;
- Assurer un suivi du processus.

A noter que dans l'optique d'un changement profond de culture organisationnelle vis-à-vis du genre, il y aura nécessairement la manifestation d'une résistance de la part de certains hommes ou acteurs. Cette résistance au changement est un comportement naturel et sain car tous les êtres humains résistent aux changements, surtout ceux qui ne comprennent pas ou qui touchent une partie de leurs intérêts. Par ailleurs, d'autres "hommes" appuieront ce processus car ils y verront une opportunité d'aller vers une gestion meilleure des réseaux et que sera une occasion pour initier l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes au niveau de la société.

La question principale que l'on doit se poser pour définir une méthodologie d'intervention est « Comment faire pour percevoir les besoins de demain et implanter les changements qui permettront à différents acteurs de poursuivre avec efficacité la gestion des systèmes d'eau ? ».

Renforcement de la résilience climatique de l'approvisionnement en eau potable et d'irrigation de 15 des zones les plus exposées à des risques liés aux changements climatiques dans l'Union des Comores

Phase 3 - Livrable 1.2. Volume 1.2.3 : Démarche pour promouvoir l'approche genre dans le fonctionnement d'un système d'Alimentation en eau potable

La littérature propose un cadre conceptuel permettant de mettre en évidence l'ensemble des changements nécessaires pour atteindre l'égalité entre les sexes dans une thématique comme la gestion communautaire des systèmes d'eau potable par les CGE ou par la SONEDE. Celui-ci prend en compte quatre sphères inter-reliées :

- La conscience individuelle des femmes et des hommes, ce qui comprend les connaissances, les compétences, la conscience politique, l'engagement ;
- La condition objective des femmes, tels les droits et ressources, l'accès aux services d'eau et d'hygiène, etc. ;
- Les normes informelles, telles les idéologies inéquitables, les pratiques culturelles et religieuses ;
- Les institutions formelles, comme les lois et les politiques en vigueur.

L'approfondissement de cette piste stratégique devrait permettre de :

- élaborer un programme de sensibilisation/apprentissage au profit des acteurs et communauté en rapport avec la gestion des systèmes d'eau pour initier le changement culturel en faveur de l'institutionnalisation de l'approche genre ;
- mettre en œuvre un programme d'accompagnement pour l'application de la stratégie d'intégration du genre dans les structures administratives (commune, SONEDE, CGE) et l'intégration dans les activités de planification, d'entretien et de maintenance des réseaux.

5.3.2 Développer les compétences en GIRE intégrant le genre

L'absence des femmes aux réunions locales et dans les conseils d'administration signifie que l'information et la prise de décision sont une affaire d'hommes, même sur les questions pour lesquelles les femmes ont des connaissances spécifiques et de l'intérêt. Ceci aurait une importance si elles étaient consultées par les hommes.

La littérature contient beaucoup d'histoires de femmes exclues de la planification et de la prise de décision locale, elle suggère également des mécanismes pour surmonter ces contraintes au niveau communautaire (tableau 2). De telles contraintes sont surmontées quand les agences impliquées dans la gestion de l'eau créent et mettent en œuvre des stratégies genre en tant qu'élément de leurs activités pour créer « un environnement favorable » aux nouvelles formes de gestion de l'eau.

Tableau 1 : Comment surmonter les contraintes à la participation des femmes

Activité	Mécanisme
Initiation du projet	Les programmes établissent des contacts avec le leadership masculin pour comprendre et appuyer également la participation des femmes
Information et dialogue	Les programmes utilisent des canaux et des matériaux d'information qui atteignent également des femmes
Réunions	Les programmes facilitent la participation et la prise de parole pour les femmes aux réunions de projet : Temps et lieu appropriés, connaissance de la réunion et invitation à y participer, allocation des places appropriées (pas à l'arrière), facilitation de la parole (langue vernaculaire, pause de discussion, choix de porte-parole, etc.), séparer la réunion avec les femmes en cas de besoin

Renforcement de la résilience climatique de l'approvisionnement en eau potable et d'irrigation de 15 des zones les plus exposées à des risques liés aux changements climatiques dans l'Union des Comores

Phase 3 - Livrable 1.2. Volume 1.2.3 : Démarche pour promouvoir l'approche genre dans le fonctionnement d'un système d'Alimentation en eau potable

Activité	Mécanisme
Planification	Les projets d'eau potable et assainissement sont associés, le plus souvent, à des programmes de développement économiques et éducatifs, afin que les femmes puissent utiliser l'eau et les gains de temps pour une nouvelle réunion et des occasions d'apprentissage au moment où les occasions traditionnelles de réunion et d'apprentissage sont réduites
Prise de décision	Les programmes intégrant l'aspect genre permettent aux femmes de participer aux choix avisés sur : <ul style="list-style-type: none"> • les opérateurs et les mécaniciens • les membres du comité • la conception et l'emplacement des équipements • les dispositions locales de gestion • le système local de financement
Représentation	Les femmes choisissent leurs propres représentantes selon la confiance, la facilité de contact, la capacité de leadership, la faisabilité (temps et appui familial)
Gestion	Les programmes capitalisent les tâches, les qualifications et les connaissances traditionnelles des femmes pour de nouveaux rôles dans l'approvisionnement en eau, l'assainissement et la gestion de l'eau (sans exclure les hommes) : la gestion de l'eau, des déchets et la jouissance foncière ; l'entretien et la maintenance des points d'eau ; l'éducation à l'hygiène avec des femmes ; la construction de latrines et le suivi de leur entretien et leur utilisation ; la gestion rationnelle des fonds
Formation	En outre les femmes sont formées pour les tâches techniques et administratives Le personnel et la direction du programme connaissent les raisons et sont formés sur les détails pratiques de la participation équivalente des femmes et des hommes

5.3.3 Encourager et faciliter l'emploi des femmes dans le secteur de l'eau

Il s'agira d'encourager la SONEDE, les exploitants et les CGE à employer les femmes et de créer un environnement inclusif aux femmes sur les lieux de travail. Ceci permettra de réduire les inégalités du genre et contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable que le pays soutient. Le secteur de l'eau doit offrir aux femmes des opportunités d'améliorer leurs revenus, de contribuer à l'amélioration des infrastructures indispensables au développement socio-économique et de fournir des modèles inspirants pour les femmes de demain.

5.3.4 Reconnaître que les pauvres et les personnes fragiles sont des parties prenantes légitimes et importantes dans la gestion de l'eau et d'assainissement

En dépit de la recherche des équilibres budgétaires, les gestionnaires des systèmes d'eau devraient reconnaître que les pauvres et les personnes fragiles sont des parties prenantes légitimes et importantes dans la desserte en eau et l'assainissement. Les structures de gestion (SONEDE, CGE, Exploitants privés) devraient :

- Considérer la fourniture des services aux établissements informels pauvres comme un de leurs objectifs institutionnels clés et le faire ressortir dans leurs lignes directrices, stratégies et principes régissant la prestation des services en faveur des quartiers pauvres. ;
- Etablir des unités "affaires sociales" en leur sein. Ces unités interviendraient dans des questions de genre dans le contexte même des opérations de la structure de gestion ;
- Cibler les besoins des hommes et des femmes démunis en les aidant à surmonter les barrières financières qui entravent l'accès à l'eau et l'assainissement adéquat, en réglant les problèmes d'accès à l'eau à travers des politiques sociales de connexion au réseau, des conditions souples de paiement pour les branchements, des tarifs appropriés pour un volume minimum de consommation par ménage de 20 m³/2 mois.

5.3.5 Établir des mécanismes opérationnels intégrant le genre aux décisions, à la mise en œuvre et à la gestion des SAEP

Ce mécanisme doit couvrir les domaines suivant :

Mise en œuvre des projets d'approvisionnement en eau

En adoptant l'approche genre dans toutes les étapes du cycle de projet, la participation des femmes ne doit pas être uniquement physique dans la mise en œuvre des projets d'AEP, elles doivent aussi participer de la même manière que les hommes à la prise des décisions, au choix des alternatives d'aménagement à l'occasion des études de faisabilité et les études d'avant-projet détaillé. Par exemple, si on veut donner aux communautés la possibilité de choix du mode de desserte (Branchement individuel, Borne fontaine) ou du mode de paiement du service d'eau, cela implique que les divers groupes de consommateurs (hommes, femmes, groupes sociaux vulnérables) devraient recevoir toute l'information nécessaire pour prendre des décisions avisées.

L'ajustement de la conception de certaines parties à la demande des usagers est fréquente et elle est survenue souvent après que les niveaux de technologie et de service ont été choisis. L'expérience prouve que beaucoup de systèmes qui ne répondent pas à la connaissance et aux attentes du consommateur comportent des erreurs de conception et ne sont donc pas utilisés et entretenus. De tels ajustements exigent souvent une attitude compréhensive et un cadre d'esprit créateur de la part de l'organisme de gestion, plutôt que des ressources supplémentaires. Etant donné les différences entre les hommes et les femmes au travail, et en matière d'attentes, une approche genre joue un rôle important en permettant de s'assurer que le système d'approvisionnement en eau peut satisfaire les demandes et les conditions locales. Une longue expérience de gestion de l'eau signifie que les femmes ont des connaissances et des exigences particulières pour une gestion efficace des systèmes d'approvisionnement en eau.

L'exploitation et l'entretien

Avec la décentralisation aux plus bas niveaux appropriés, plusieurs des tâches d'opérations d'entretien et de réparation sont déléguées aux communautés. Dans le partage de ce travail, les perceptions et les relations genre ont une forte influence. Au niveau des 15 zones concernées par le projet, **ces tâches étaient perçues comme purement techniques et de prérogative masculine**. Des raisons diverses sont avancées par les hommes sur la participation des femmes au fonctionnement et à l'entretien : « Les femmes ne veulent pas effectuer un travail non rémunéré » [mais les hommes le veulent-ils ?]. « Elles doivent être à la maison et ne peuvent pas

se permettre d'aller et de venir au village ». « Elles ont peur de sortir la nuit pour réparer une pompe » [Mais est-ce nécessaire ?].

Dans une situation future où la société s'approprie l'égalité des sexes et croit au droit des femmes à être autonomes et épanouies, rien n'empêche qu'elles acquièrent les compétences nécessaires pour exercer des activités en rapport avec l'entretien des réseaux. Par ailleurs, il y a beaucoup d'activités d'entretien que les hommes et femmes doivent exécuter sans que ça demande une compétence particulière ; elles demandent plutôt un engagement pour disposer d'une eau sûre et sécurisée.

En effet, la plupart des systèmes d'approvisionnement en eau de la zone du projet, ayant soit des captages de source, soit des captages de rivière ou des forages ont des aires de zones de protection qu'il faut entretenir selon un cadence bien déterminée ou à l'occasion d'évènement dangereux .

Les Femmes et les hommes, dans le cadre de la communauté sont appelés à participer à l'effort de protection de ces aires de captage.

La zone de captage immédiate est la zone où toute activité humaine est interdite. Elle doit être délimitée et entourée d'une clôture.

- Nettoyer la zone et couper les racines des arbres qui pénètrent dans ou vers les structures de maçonnerie ;
- Vérifier les possibilités d'érosion autour des structures, surtout les voies d'accès à la source ayant une forte pente, et les prévenir ;
- Planter les herbes à racines touffues pour prévenir l'érosion ;
- Creuser les tranchées pour dévier les eaux de ruissellement vers le captage ;
- Débroussailler les herbes (chambres de captage, réservoir, etc.) ainsi que sur la route qui mène aux ouvrages, pour rendre très visible la zone ;
- Ouvrir et contrôler régulièrement les chambres et les nettoyer avec le chlore ;
- Pas de travaux champêtres, Pas de pâturage et Pas de dépôt d'excréments ;
- Laver les murs intérieurs des réservoirs si besoin s'impose ;
- Assurer des réparations le plus vite possible, en cas des fuites d'eau ;
- Faire intervenir un spécialiste pour tous dommages graves du système d'eau et nécessitant réparation ;
- Contrôler régulièrement les vannes. Les ouvrir et les refermer pendant chaque visite.

La zone de captage étendue doit aller au-delà de la zone de captage immédiate. Sur cette surface, quelques activités humaines peuvent être menées, dans la limite des activités humaines n'ayant aucun impact négatif sur le captage.

- Planter les arbres et les espèces fourragères qui n'absorbent pas l'eau là où le sol est dénudé ;
- Ne jamais utiliser le fumier ou les engrais chimiques, insecticides et pesticides ;
- Ouvrir les voies d'évacuation ou d'écoulement des eaux ;
- Débroussailler les herbes autour des ouvrages.

Dans des expériences similaires, les femmes sont très méticuleuses dans l'activité d'inspection des réseaux en portant l'attention sur des éventuelles fuites d'eau, car celles-ci peuvent causer un désordre dans l'alimentation en eau. Mais aussi l'attention sur la détérioration des conduites qui doivent être enfouies dans le sol pour leur protection diverses (rayon solaire, cassures passage

d'engins lourds, etc.), et veiller qu'elles ne soient pas sujettes à des actions de développement d'érosion.

La gestion communautaire des systèmes

L'expérience internationale en matière d'adoption d'une approche sensible au genre pour la gestion, montre que les femmes membres des organisations locales de gestion de l'approvisionnement en eau font des efforts spéciaux pour établir ces services et les garder en état de marche. Dans plusieurs communautés qui avaient des problèmes pour recouvrer les coûts de l'eau, les femmes émergeaient comme "agents de recouvrement" et géraient avec succès le processus de recouvrement et contribuaient ainsi à une gestion plus efficace des réseaux.

Le cadre juridique des Comores permet d'agir dans cette perspective et d'intégrer les femmes dans la structure des CGE ou de la SONEDE et des communes. Les effets de la participation féminine à la gestion communautaire de l'eau sur les femmes et sur les hommes dans les communautés seront multiples. La reconnaissance des tâches de gestion et la formation des femmes aux nouvelles tâches et qualifications vont rehausser leur statut et augmenter leur confiance en elles.

5.3.6 Développer des partenariats avec les partenaires insulaires, nationaux et internationaux

La promotion de partenariat ciblera le renforcement des capacités, la formulation de stratégie en matière de genre et plan d'action et la mobilisation du financement. Les femmes et les hommes s'attendent que ces partenaires prennent part aux activités suivantes :

GOVERNEMENTS DES ILES/ADMINISTRATION LOCALE

- Encourager l'intégration du genre dans les gouvernements locaux et les niveaux communautaires ;
- Promouvoir des messages d'éducation à l'hygiène par le biais de groupes de femmes, d'écoles et de centres de santé ;
- Concevoir et mettre en œuvre le renforcement des capacités pour prendre en compte les besoins des femmes et des hommes dans la conception des programmes d'éducation à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène ;
- Éliminer les préjugés sexistes internes et la discrimination dans les organisations du secteur public ;
- Encourager les budgets sensibles au genre afin que les gouvernements locaux puissent évaluer la valeur économique des engagements politiques en matière d'égalité des sexes.

COMMUNAUTES ET SOCIETE CIVILE

- Faire pression pour de meilleurs services ciblés sur les femmes et les enfants ;
- Aider à collecter des informations sur les rôles, l'accès, les besoins, les priorités et la perspective des hommes et des femmes sur les questions liées à l'eau et à l'assainissement ;
- Soutenir l'égalité des femmes dans le processus de prise de décision au niveau local ;
- Permettre aux femmes et aux filles d'avoir accès à l'information, à la formation et aux ressources liées aux initiatives d'eau et d'assainissement.

DONATEURS ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Renforcement de la résilience climatique de l'approvisionnement en eau potable et d'irrigation de 15 des zones les plus exposées à des risques liés aux changements climatiques dans l'Union des Comores**Phase 3 - Livrable 1.2. Volume 1.2.3 : Démarche pour promouvoir l'approche genre dans le fonctionnement d'un système d'Alimentation en eau potable**

- Engager des femmes leaders, en particulier des scientifiques et des ministres de l'environnement et de l'eau, à servir de modèles dans l'effort d'intégration du genre dans la gestion de l'eau à tous les niveaux ;
- Promouvoir l'intégration du genre dans l'eau et l'assainissement en établissant un lien avec l'ODD 3 : « Promouvoir le genre et autonomiser les femmes ».
- Compiler et diffuser des exemples de bonnes pratiques et élaborer des normes et des lignes directrices en matière d'intégration de genre ;
- Investir dans le renforcement des capacités du secteur de l'eau, en mettant l'accent sur l'autonomisation des femmes et des hommes défavorisés ;
- Encourager les médias, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, à couvrir davantage les questions de genre et d'eau ;
- Promouvoir l'égalité des chances pour les hommes et les femmes au sein du secteur des donateurs ;
- Fournir un soutien au renforcement des capacités du personnel focal sur le genre ;
- Coopérer avec les organisations partenaires pour développer un cadre de sagesse conventionnelle entre les employés de l'eau et du genre de chaque organisation ;
- Soutenir le gouvernement comorien à élaborer et mettre en œuvre une politique de l'eau sensible au genre.